



Premesse d'evolution, travailler les dimanches

Par **Moly777**, le **01/06/2014** à **11:13**

Bonjour, rnrnil ya 14 mois, j ai ete promue a un autre poste dans notre societe' , la manager m'avais offert un nouveau salaire +une promesse de faire augmenter mon salaire de 75% apres une annee parceque je vais travailler les week end , mes jours de repos hebdomadaire seront Mardi Mercredi ...rnrnapres trois mois, changement dans l'organisation manageriale, j ai un nouveau manager et mon ancien checf travaille toujours dans la boite mais dans un autre departement.rnrnrnmaintenant 14 mois, ce qui veut dire une annee apres la premiere promesse, est ce que j 'ai droit de reclamer cette Promesse faite sachant que je n'avais pas negocier mon salaire juste pour cette promesse allechante...??rnrnJ'ai revue mon contrat de travaille et c'est ecrit :rnrn**heures de travail[s]/[s]**:rnil se peut que vous travaillerez les fins des semaines dans certain cas specifiques, si c'est le cas vous serez remunerer en double.rnrnCe qui veut dire dans mon contrat on peut comprendre que mes jours de repos sont Samedis et Dimanches...rnrnquand j'ai regarde' mes fiches de paies j ai pas trouver de remunerations pour les Dimanches... ils sont consideres comme jours normauxrnrnmaintenant est ce que j 'ai droit de demander d'honorer la promesse faite, ?? si non est ce que j'ai droit de demander de reglementer les week end que j 'ai deja travaille' ?? rnrnsi vous avez autre remarques ou suggestions svp rnrnrnMerci

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **09:33**

Bonjour,rn[citation]Ce qui veut dire dans mon contrat on peut comprendre que mes jours de repos sont Samedis et Dimanches... rn[/citation]rnPeu de conventions collectives indiquent un repos hebdomadaire consistant en 2 jours voire 2 jours de rang.rnMais on peut en déduire que

vosrepose est le dimanche.rn[citation]quand j'ai regarde' mes fiches de paies j ai pas trouver de rémunérations pour les Dimanches... [/citation]rnEffectivement ce n'est pas conforme au contrat de travail. vous pouvez donc demander ce paiement et exiger un rappel sur les 3 dernières année.rn[citation]maintenant est ce que j 'ai droit de demander d'honorer la promesse faite, [/citation]rnVous pouvez bien sur remettre ce sujet à l'ordre du jour, c'est d'autant plus facile que votre ancien responsable est toujours dans les murs.rnA condition qu'il ne se défile pas en tournicotant autour d'explications vaseuses.

Par **Moly777**, le **02/06/2014** à **11:50**

Merci Pour votre reponse Moisse...rne je ne risque pas apres ca une vengeance (qu'on me vire)rn rnMerci Beaucoup

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **20:51**

Bonsoir,rnVous devez présenter votre demande de régularisation avec tact, car tout le monde peut se tromper, la comptable pas au courant...rnMais il est bien certain que les réclamations salariales ne font jamais plaisir. D'un autre coté il faut faire valoir ses droits.rnPour ce qui est de la hausse de salaire et les promesses, parlez-en à votre ancien responsable, pour voir un peu comment il va se comporter.

Par **Moly777**, le **03/06/2014** à **08:37**

Bonjour, rn rnMerci infiniment pour votre aide et conseils Moisse.rnmuch appreciated.